



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 5 avril 2018

Délibération n° 2018-10

Date de la convocation : 28/03/2018
Date de la publication : 10/04/2018

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne JOANDET, Maire-Adjointe, Yves CARRIE, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIE (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget Communal : compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire, délibérant,

- sur le compte de gestion de l'exercice 2017 de Madame le Receveur,

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion du Receveur : approbation par le Conseil Municipal :

Exprimés : 27

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)



P.C.C.
Aureilhan, le 10 avril 2018
Le Maire

Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 5 avril 2018

Délibération n° 2018-11

Date de la convocation : 28/03/2018

Date de la publication : 10/04/2018

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne JOANDET, Maire-Adjointe, Yves CARRIE, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIE (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget Communal : Compte Administratif 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, délibérant, sur le compte administratif de la commune pour l'année 2017 dressé par Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire,

1°/ lui donne acte de la présentation du compte administratif,
lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	730 188.32	0.00		864 011.88	730 188.32	864 011.88
Opérations de l'exercice	3 337 941.03	3 932 482.83	5 718 316.55	6 713 211.27	9 056 257.58	10 645 694.10
Totaux	4 068 129.35	3 932 482.83	5 718 316.55	7 577 223.15	9 786 445.90	11 509 705.98
Résultat de clôture	135 646.52	0.00	0.00	1 858 906.60	0.00	1 723 260.08
Restes à réaliser	240 167.00	168 618.00			240 167.00	168 618.00
Totaux cumulés	375 813.52	168 618.00	0.00	1 858 906.60	240 167.00	1 891 878.08
Résultats définitifs	207 195.52	0.00	0.00	1 858 906.60	0.00	1 651 711.08

2°/ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ,

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du Conseil Municipal sur le compte administratif.

Compte Administratif exercice 2017 : Vote du Conseil Municipal :

Exprimés : 25

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)



P.C.C.
Aureilhan, le 10 avril 2018

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 5 avril 2018

Délibération n° 2018-12

Date de la convocation : 28/03/2018
Date de la publication : 10/04/2018

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne JOANDET, Maire-Adjointe, Yves CARRIE, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIE (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget Communal : Affectation des résultats 2017

Le Conseil Municipal d'AUREILHAN, prend acte des résultats de l'exercice 2017 et de leurs affectations.

Résultat d'investissement	€
1- Résultat de l'exercice 2017	594 541.80
2- Résultat d'investissement antérieur	-730 188.32
3- Résultat cumulé	-135 646.52
4-Restes à réaliser Dépenses	240 167
5-Restes à réaliser Recettes	168 618
6-Résultat cumulé	-207 195.52
Résultat de fonctionnement	
1-Résultat de fonctionnement 2017	994 894.72

2-Résultat de fonctionnement antérieur	864 011.88
3-Résultat cumulé	1 858 906.6
Le conseil municipal décide des affectations suivantes :	
a/ affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement reste disponible	0 1 858 906.6
b/ résorption du déficit d'investissement	-207 195.52
c/ affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0
d/ le solde est reporté en excédent de fonctionnement	1 651 711.08
Inscriptions au budget N+1	
Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 : Déficit d'investissement	-135 646.52
Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recette)	207 195.52
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 : Excédent de fonctionnement	1 651 711.08
Restes à réaliser en dépenses	240 167
Restes à réaliser en recettes	168 618

Vote :

Exprimés : 27

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)



P.C.C.
Aureilhan, le 10 avril 2018
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 5 avril 2018

Délibération n° 2018-13

Date de la convocation : 28/03/2018

Date de la publication : 10/04/2018

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne JOANDET, Maire-Adjointe, Yves CARRIE, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIE (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Taux des taxes locales 2018

Le Conseil Municipal

Vote :

Exprimés :27

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

fixe les taux des taxes locales pour l'année 2018 comme suit :

TAXES	Bases d'imposition Prévisionnelles 2018	Taux votés Pour 2018	Produit correspondant €
Taxe d'habitation	11 240 000	13.46%	1 512 904
Taxe Foncière (bâti)	7 522 000	18.42%	1 385 552
Taxe Foncière (non bâti)	29 600	59.70%	17 671
Produit fiscal attendu			2 916 127

Coefficient de variation des taux : 1,00000



P.C.C.
Aureilhan, le 10 avril 2018
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 5 avril 2018

Délibération n° 2018-14

Date de la convocation : 28/03/2018
Date de la publication : 10/04/2018

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne JOANDET, Maire-Adjointe, Yves CARRIE, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIE (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget Communal 2018

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, rapporteur présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes du budget de la commune pour 2018.

La section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 7 063 961 € est soumise au vote du Conseil Municipal :

⇒ en dépenses au niveau des chapitres globalisés (011-012) et des autres chapitres ;

⇒ en recettes au niveau des chapitres globalisés (013) et des autres chapitres.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011- charges à caractère général **1 120 000 €**

Vote : exprimés 27

Pour : 23

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

Contre : 0

Chapitre 012- charges de personnel **2 600 000 €**

Vote : exprimés 27

Pour : 23

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

Contre : 0

Chapitre 65- autres charges de gestion courante

1 010 000 €

Vote : exprimés 27

Pour : 23

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

Contre : 0

Compte 6574- Subvention associations, personnes privées

316 980 €

Vote : exprimés 27

Pour : 23

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

Contre : 0

Détail des subventions en annexe.

Chapitre 66 – charges financières

150 000 €

Vote : exprimés 27

Pour : 23

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

Contre : 0

Chapitre 67- charges exceptionnelles

10 000 €

Vote : exprimés 27

Pour : 23

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

Contre : 0

022- dépenses imprévues

10 000 €

Vote : exprimés 27

Pour : 23

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

Contre : 0

023- virement à la section d'investissement

2 033 961 €

Vote : exprimés 27

Pour : 23

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

Contre : 0

042- opération d'ordre entre section

130 000 €

Vote : exprimés 27

Pour : 23

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

Contre : 0

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013- atténuation de charges

238 961 €

Vote : exprimés 27

Pour : 23

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

Contre : 0

Chapitre 70 – produits des services

75 000 €

Vote : exprimés 27

Pour : 23

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

Contre : 0

Chapitre 73- impôts et taxes **3 726 314 €**
Vote : exprimés 27
Pour : 23
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)
Contre : 0

Chapitre 74- dotations et participation **1 301 947 €**
Vote : exprimés 27
Pour : 23
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)
Contre : 0

Chapitre 75- autres produits de gestion courante **65 000 €**
Vote : exprimés 27
Pour : 23
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)
Contre : 0

Chapitre 76 – Produits financiers **28 €**
Vote : exprimés 27
Pour : 23
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)
Contre : 0

Chapitre 77- Produits exceptionnels **5 000 €**
Vote : exprimés 27
Pour : 23
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)
Contre : 0

Résultat reporté : **1 651 711 €**

La section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 997 355 € est soumise au vote du conseil municipal au niveau du chapitre avec opérations.

Dépenses d'investissement

-16 – Emprunts et dettes assimilées **460 000 €**
Vote : exprimés 27
Pour : 23
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)
Contre : 0

-26- Participations et créances rattachées **2 542 €**
Vote : exprimés 27
Pour : 23
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)
Contre : 0

-27 – Autres immobilisations financières **205 000 €**
Vote : exprimés 27
Pour : 23
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)
Contre : 0

-458101 – opération sous mandat **70 000 €**
Vote : exprimés 27
Pour : 23
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)
Contre : 0

- Opérations d'équipement	1 884 000 €
- déficit reporté	135 647 €
- restes à réaliser	240 166 €

Détail des opérations d'équipement

102- acquisitions	57 995 €
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)	
Contre : 0	
103- extenslon cimetière	0 €
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)	
Contre : 0	
104- bâtiments communaux	485 710 €
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)	
Contre : 0	
105- complexe sportif	250 000 €
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)	
Contre : 0	
106- voirie et aménagements urbains	966 920 €
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mmc LAGARDE)	
Contre : 0	
107- voirie rurale-forêt	0 €
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)	
Contre : 0	
108- éclairage public	123 375 €
vote : exprimés 27	
Pour : 23	
Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)	
Contre : 0	

Recettes d'investissement

13- subventions d'investissements	200 650 €
Vote : exprimés 27 Pour : 23 Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE) Contre : 0	
16- emprunts et dettes assimilées	0 €
Vote : exprimés 27 Pour : 23 Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE) Contre : 0	
10-dotations, fonds divers, réserves	422 226 €
Vote : exprimés 27 Pour : 23 Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE) Contre : 0	
021-virement de la section de fonctionnement	2 033 961 €
vote : exprimés 27 Pour : 23 Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE) Contre : 0	
040- opérations d'ordre entre sections	130 000 €
vote : exprimés 27 Pour : 23 Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE) Contre : 0	
Restes à réaliser	168 618 €

P.C.C.
Aureilhan, le 10 avril 2018
Le Maire,



Yannick Boubée
Yannick BOUBÉE.

Accusé de réception en préfecture
065-216500470-20180410-D2018-14-DE
Date de télétransmission : 11/04/2018
Date de réception préfecture : 11/04/2018



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 5 avril 2018

Délibération n° 2018-15

Date de la convocation : 28/03/2018

Date de la publication : 10/04/2018

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne JOANDET, Maire-Adjointe, Yves CARRIE, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIE (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget Annexe Blanche Odin : compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire, délibérant,
- sur le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget annexe Blanche Odin de Madame le Receveur,

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion du Receveur : approbation par le Conseil Municipal :

Exprimés : 27

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

P.C.C.

Aureilhan, le 10 avril 2018

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 5 avril 2018

Délibération n° 2018-16

Date de la convocation : 28/03/2018
Date de la publication : 10/04/2018

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne JOANDET, Maire-Adjointe, Yves CARRIE, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIE (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget Annexe Blanche Odin : Compte Administratif 2017

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe Blanche ODIN pour l'année 2017 dressé par Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire,

1°/ lui donne acte de la présentation du Compte Administratif,
lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	3 666.05	0.00	0.00	24 091.14	3 666.05	24 091.14
Opérations de l'exercice	2 846.89	3 666.05	461.24	8 641.52	3 308.13	12 307.57
Totaux	6 512.94	3 666.05	461.24	32 732.66	6 974.18	36 398.71
Résultat de clôture	2 846.89	0.00	0.00	32 271.42	0.00	29 424.53
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Totaux cumulés	2 846.89	0.00	0.00	32 271.42	0.00	29 424.53
Résultats définitifs	2 846.89	0.00	0.00	32 271.42	0.00	29 424.53

2°/ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur relatives au report à nouveau, au **résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie**, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du Conseil Municipal sur le compte administratif.

Compte Administratif Budget annexe Blanche Odin exercice 2017 : Vote du Conseil Municipal :

Exprimés : 25

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

P.C.C.

Aureilhan, le 10 avril 2018

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 5 avril 2018

Délibération n° 2018-17

Date de la convocation : 28/03/2018
Date de la publication : 10/04/2018

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne JOANDET, Maire-Adjointe, Yves CARRIE, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIE (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget Annexe Blanche Odin : Affectation des résultats 2017

Le Conseil Municipal d'AUREILHAN, prend acte des résultats de l'exercice 2017 et de leurs affectations.

Résultat d'investissement	€
1- Résultat de l'exercice 2017	819.16
2- Résultat d'investissement antérieur	- 3 666.05
3- Résultat cumulé	- 2 846.89
4-Restes à réaliser Dépenses	0
5-Restes à réaliser Recettes	0
6-Résultat cumulé	- 2 846.89
Résultat de fonctionnement	
1-Résultat de fonctionnement 2017	8 180.28

2-Résultat de fonctionnement antérieur	24 091.00
3-Résultat cumulé	32 271.28
Le conseil municipal décide des affectations suivantes :	
a/ affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement reste disponible	0 32 271.28
b/ résorption du déficit d'investissement	-2 846.89
c/ affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0
d/ le solde est reporté en excédent de fonctionnement	29 424.53
Inscriptions au budget N+1	
Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 : déficit d'investissement	- 2 846.89
3Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recette)	-2 846.89
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 : Excédent de fonctionnement	29 424.53
Restes à réaliser en dépenses	0
Restes à réaliser en recettes	0

Vote :

Exprimés : 27

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

P.C.C.

Aureilhan, le 10 avril 2018

Le Maire,




Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 5 avril 2018

Délibération n° 2018-18

Date de la convocation : 28/03/2018
Date de la publication : 10/04/2018

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne JOANDET, Maire-Adjointe, Yves CARRIE, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIE (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget Annexe Blanche Odin : Budget Primitif 2018

Monsieur ZYTYNSKI, rapporteur présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes du budget annexe Blanche Odin pour 2018.

La section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 37 424 € est soumise au vote du Conseil Municipal :

- ⇒ en dépenses au niveau des chapitres globalisés (011-012) et des autres chapitres ;
- ⇒ en recettes au niveau des chapitres globalisés (013) et des autres chapitres.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011- charges à caractère général 33 193 €

Exprimés : 27

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

Chapitre 66 – charges financières 231 €

Exprimés : 27

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

Chapitre 023 – virement à la section d'investissement **4 000 €**

Exprimés : 27

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

Recettes de fonctionnement

Chapitre 75- autres produits de gestion courante **8 000 €**

Exprimés : 27

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

Résultat reporté : **29 424 €**

La section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 6 847 € est soumise au vote du conseil municipal au niveau du chapitre.

Dépenses d'investissement

chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées **4 000 €**

Exprimés : 27

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

Déficit reporté **2 847 €**

Recettes d'investissement

1068 – excédents fonctionnement **2 847 €**

Exprimés : 27

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

021 – virement de la section de fonctionnement **4 000 €**

Exprimés : 27

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 4 (M BOYRIE, Mme MAZOUÉ, M LACABANNE, Mme LAGARDE)

P.C.C.

Aureilhan, le 10 avril 2018

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 5 avril 2018

Délibération n° 2018-19

Date de la convocation : 28/03/2018

Date de la publication : 10/04/2018

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne JOANDET, Maire-Adjointe, Yves CARRIE, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIE (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Budget Annexe Maison de Santé : Budget Primitif 2018

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, rapporteur présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes du budget de la commune pour 2018.

La section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 700 € est soumise au vote du Conseil Municipal :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011- charges à caractère général **500 €**

Vote : unanimité

Chapitre 66 – charges financières **200 €**

Vote : unanimité

Recettes de fonctionnement

Chapitre 75- autres produits de gestion courante 700 €

Vote : unanimité

La section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 600 000 € est soumise au vote du conseil municipal au niveau du chapitre avec opérations.

Dépenses d'investissement

-23 – Immobilisations en cours 591 000 €

Vote : unanimité

-16 – Emprunts et dettes assimilées 9 000 €

Vote : unanimité

Recettes d'investissement

16- Emprunts et dettes assimilées 600 000 €

Vote : unanimité

P.C.C.
Aureilhan, le 10 avril 2018
Le Maire,




Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 5 avril 2018

Délibération n° 2018-20

Date de la convocation : 28/03/2018
Date de la publication : 10/04/2018

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne JOANDET, Maire-Adjointe, Yves CARRIE, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIE (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Renouvellement de la convention de partenariat avec l'ASCA pour le
versement de la subvention communale**

Monsieur PAHU, Maire-Adjoint, expose que conformément aux textes relatifs aux concours financiers des collectivités territoriales aux clubs sportifs, lorsque la subvention attribuée dépasse un montant annuel de 23 000 euros, la Commune doit conclure une convention avec l'association bénéficiaire, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Monsieur PAHU propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'ASCA (cette convention est transmise en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à signer la convention entre la Commune d'Aureilhan et l'ASCA pour l'exercice budgétaire 2018.

P.C.C.
Aureilhan, le 10 avril 2018
Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 5 avril 2018

Délibération n° 2018-21

Date de la convocation : 28/03/2018

Date de la publication : 10/04/2018

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne JOANDET, Maire-Adjointe, Yves CARRIE, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIE (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Révision de la participation des communes de résidence aux frais de
fonctionnement des écoles : année scolaire 2018/2019**

Madame FAVERON, Maire-Adjointe, expose que l'article L 212-8 du Code de l'Education définit les modalités de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement générées par l'accueil d'enfants de plusieurs Communes. Il dispose notamment que cette répartition se fait par accord entre la Commune d'accueil et la Commune de résidence. A défaut, la contribution de chaque Commune est fixée par le représentant de l'Etat dans le département, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale. Le Maire de la Commune de résidence n'est cependant tenu de participer financièrement, lorsqu'il dispose des capacités d'accueil nécessaires dans son école, que s'il a donné son accord à la scolarisation hors commune et dans un certain nombre de cas de dérogations limitativement énumérées.

L'article R 212-21 du même code précise que la Commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre Commune dans les cas suivants :

- père et mère ou tuteurs légaux de l'enfant exerçant une activité professionnelle lorsqu'ils résident dans une Commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants, ou l'une seulement de ces deux prestations ;

- état de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la Commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la Commune de résidence ;
- frère ou sœur de l'enfant inscrit la même année scolaire dans une école maternelle, une classe enfantine ou une école élémentaire publique de la Commune d'accueil lorsque l'inscription du frère ou de la sœur dans cette Commune est Justifiée;
- par l'absence de capacité d'accueil dans la Commune de résidence.

Vu la circulaire 2007-142 du 27 août 2007,
Considérant que la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la Commune d'accueil et la Commune de résidence,

Le coût par élève est calculé en divisant l'ensemble des charges de fonctionnement des écoles publiques maternelles et élémentaires par le nombre total d'élèves scolarisés.

Considérant que le coût financier moyen en 2017 s'élève à :

- 1 823 € pour un enfant scolarisé en classe maternelle,
- 661 € pour un enfant scolarisé en classe élémentaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE que le montant de la participation aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2018/2019 demandée aux Communes de résidence pour chaque enfant fréquentant :

⇒ **une classe maternelle de la Commune sera de :**

- 1 823 € si le potentiel financier de la Commune de résidence est égal ou supérieur à celui d'AUREILHAN (coût réel) ;
- 1276 € si le potentiel financier de la Commune de résidence est inférieur à celui d'AUREILHAN.

⇒ **une classe élémentaire de la Commune sera de :**

- 661 € si le potentiel financier de la Commune de résidence est égal ou supérieur à celui d'AUREILHAN (coût réel) ;
- 463 € si le potentiel financier de la Commune de résidence est inférieur à celui d'AUREILHAN.

- AUTORISE le Maire à signer les conventions avec les communes concernées.

- DIT que les participations seront encaissées à la fin de l'année scolaire 2018/2019 et imputées à l'article 7474 du budget de l'exercice en cours.

P.C.C.

Aureilhan, le 10 avril 2018

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 5 avril 2018

Délibération n° 2018-22

Date de la convocation : 28/03/2018

Date de la publication : 10/04/2018

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne JOANDET, Maire-Adjointe, Yves CARRIE, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIE (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Tarifs du restaurant scolaire et de la garderie
pour l'année scolaire 2018/2019**

Madame FAVERON, Maire-Adjointe, propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des services du restaurant scolaire et de la garderie comme suit :

**RESTAURANT SCOLAIRE
2018/2019**

Tarifs du service de restauration scolaire

Tranches quotient familial			Aureilhan	Extérieur
A		499	2,25 €	2,95 €
B	500	749	3,00 €	3,90 €
C	750	999	3,40 €	4,40 €
D	1000	1199	3,80 €	4,95 €
E	1200	1499	4,20 €	5,50 €
F	1500		4,60 €	5,95 €

Tarif de restauration pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Tranches quotient familial			Aureilhan	Extérieur
A		499	2,25 €	5,10 €
B	500	749	3,20 €	5,30 €
C	750	999	3,90 €	5,60 €
D	1000	1199	4,10 €	5,80 €
E	1200	1499	4,50 €	6,30 €
F	1500		5,00 €	6,80 €

Tarif de restauration pour les commensaux

5,20 €

Tarif des repas exceptionnels

13,50 €

**GARDERIE
 2018/2019**

Tranches quotient familial	FORFAIT MENSUEL		
	AUREILHAN	EXTERIEUR	
A	499	18,50 €	22,00 €
B	500 749	19,50 €	23,00 €
C	750 999	20,50 €	24,00 €
D	1000 1199	21,50 €	25,00 €
E	1200 1499	22,50 €	26,00 €
F	1500	23,50 €	27,00 €

OCCASIONNEL (forfait journalier)	
AUREILHAN	EXTERIEUR
3,15 €	3,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie pour l'année scolaire 2018/2019 comme précisé ci-avant.

P.C.C.
 Aureilhan, le 10 avril 2018
 Le Maire,



Yannick Boubée
 Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 5 avril 2018

Délibération n° 2018-23

Date de la convocation : 28/03/2018

Date de la publication : 10/04/2018

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne JOANDET, Maire-Adjointe, Yves CARRIE, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIE (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

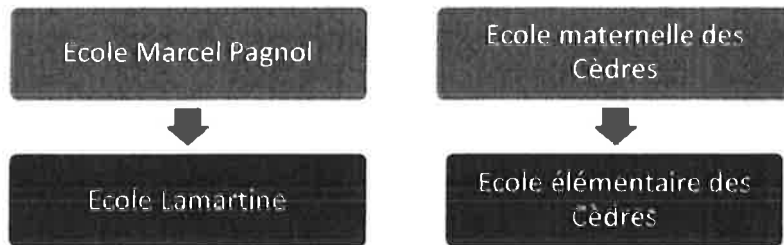
Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Approbation de la carte scolaire

Madame FAVERON, Maire-Adjointe, expose que conformément aux dispositions du code de l'Education (notamment les articles L131-5 et L212-7), dans les Communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du Conseil Municipal (article L.212-7). Le Maire a quant à lui la compétence de l'inscription des élèves dans les écoles publiques de la Commune et délivre aux familles le certificat d'inscription qui indique l'école que l'enfant doit fréquenter (article L.131-5).

La Commune a actuellement deux cartes scolaires : une pour les écoles maternelles et une pour les écoles élémentaires. Cela pose un problème pour le secteur des Cèdres puisque la carte de la maternelle des Cèdres ne coïncide pas avec celle de l'élémentaire. Afin que les élèves restent dans le même groupe scolaire lors de leur passage en CP, les affectations sont faites en application de la règle « les Cèdres restent aux Cèdres » qui déroge à la carte scolaire des écoles élémentaires.

Il est proposé d'instaurer une carte scolaire unique qui définit le périmètre des écoles du Centre (école maternelle Marcel Pagnol et école élémentaire Lamartine) et du groupe scolaire des Cèdres (maternelle et élémentaire).



Cette nouvelle carte entrera en vigueur à la rentrée de septembre 2018. Elle s'appliquera aux nouvelles inscriptions sur la Commune et aux montées pédagogiques des grandes sections en cours préparatoire. Pour ce dernier cas, l'accord des familles changeant de secteur sera sollicité.

Le projet de carte, ci-après, a été présenté aux membres du comité de pilotage du Projet Educatif De Territoire (PEDT) le 20 mars 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 23 voix pour et 4 abstentions (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde), décide :

- **d'instaurer une carte scolaire unique sur le territoire de la Commune ;**
- **d'appliquer cette nouvelle carte dès la rentrée de septembre 2018 aux nouvelles inscriptions sur la Commune et aux montées pédagogiques des grandes sections en cours préparatoires, après sollicitation, pour ce dernier cas, de l'accord des familles changeant de secteur.**

P.C.C.
Aureilhan, le 10 avril 2018
Le Maire,




Yannick BOUBÉE.



Secteur du groupe scolaire des Cèdres (maternelle et élémentaire)
Secteur des écoles du Centre



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 5 avril 2018

Délibération n° 2018-24

Date de la convocation : 28/03/2018

Date de la publication : 10/04/2018

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne JOANDET, Maire-Adjointe, Yves CARRIE, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIE (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Ressources Humaines : création de postes

Monsieur le Maire, expose que dans le cadre de l'avancement de grade des agents et après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, des agents communaux peuvent bénéficier d'un avancement de grade. Suite à l'avis de la Commission Affaires Générales réunie le 28 mars, Monsieur le Maire propose de créer les postes suivants : un poste d'attaché principal à temps complet, deux postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet, un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 28/35^{ème}, un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Monsieur LACABANNE ne participe pas au vote), décide de créer les postes suivants à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- un poste d'attaché principal à temps complet,
- deux postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet,
- un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 28/35^{ème},
- un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet.



P.C.C.

Aureilhan, le 10 avril 2018

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 5 avril 2018

Délibération n° 2018-25

Date de la convocation : 28/03/2018

Date de la publication : 10/04/2018

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne JOANDET, Maire-Adjointe, Yves CARRIE, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIE (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Classement dans le domaine public communal
de la parcelle cadastrée AM 423**

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, expose que le domaine public est l'ensemble des biens affectés à une utilité publique (biens inaliénables et imprescriptibles). Cette utilité publique peut résulter d'une affectation à l'usage direct du public (routes, jardins publics ...) ou à un service public (mairie...).

Selon les dispositions de l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, le classement des voies dans le domaine public est prononcé par le Conseil Municipal. La délibération relative à ce classement est dispensée d'enquête publique « sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ».

En l'espèce, la parcelle cadastrée AM 423 correspond à l'emprise d'un trottoir affecté à l'usage du public. Elle est issue d'une division dont le document d'arpentage n° 1350X a été déposé au Centre des Impôts Fonciers le 25/01/2018. Cette parcelle est actuellement dans le domaine privé de la Commune suite à une procédure d'abandon de parcelle avec Madame Claudine SEMPE-FOURNIER le 13/03/2018. Son classement dans le domaine public ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette parcelle. Il appartient au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L 141-3 ;

Vu la situation de la parcelle AM 423 dans le domaine privé communal ;

Considérant que cette parcelle correspondant à l'emprise d'un trottoir est affectée à l'usage direct du public ;

Considérant que son classement dans le domaine public ne portera pas atteinte aux fonctions de circulation et de desserte de ladite parcelle ;

Considérant que le classement de cette parcelle ne nécessite pas d'enquête publique préalable ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'accepter de classer dans le domaine public communal la parcelle cadastrée AM 423 ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence, le 1^{er} Maire-Adjoint, à signer tout acte afférent à ce classement dans le domaine public communal.**

P.C.C.

Aureilhan, le 10 avril 2018

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 5 avril 2018

Délibération n° 2018-26

Date de la convocation : 28/03/2018
Date de la publication : 10/04/2018

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne JOANDET, Maire-Adjointe, Yves CARRIE, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIE (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Mise en œuvre de la procédure de transfert dans le domaine public
communal de l'avenue des Cèdres
autorisation de lancement de l'enquête publique**

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, expose que la Commune d'Aureilhan rencontre des difficultés quant à la rétrocession dans le domaine public routier communal de l'avenue des Cèdres, actuellement privée, malgré son entretien assuré par la Commune et son ouverture à la circulation publique.

Afin de garantir l'entière domanialité publique de cette avenue et régulariser la situation, un notaire a été saisi, sans succès, plusieurs copropriétés étant propriétaires de cette voie.

Il n'a pas été possible de recueillir l'accord unanime des différents propriétaires.

Aussi, la Commune souhaite engager une procédure de classement d'office sans indemnité, prévue à l'article L.318-3 du Code de l'urbanisme.

Une enquête publique est alors nécessaire. C'est à l'issue de celle-ci que le Conseil Municipal se prononcera dans le délai de 4 mois après la remise des conclusions du commissaire enquêteur sur le transfert de la voie dans le domaine public communal. Si un propriétaire a fait connaître son désaccord, le Préfet prononcera par arrêté le transfert sur demande de la Commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

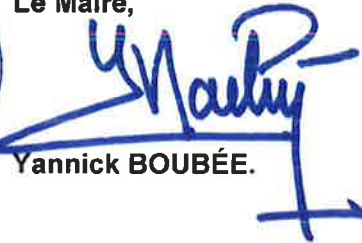
Vu le Code de l'urbanisme, notamment l'article L.318-3 ;
Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment l'article R.134-5 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **De lancer la procédure de transfert d'office au profit de la Commune, sans indemnité, de la parcelle cadastrée section AE n° 169, constitutive de l'emprise de l'avenue des Cèdres ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à prescrire, par arrêté, l'enquête publique telle que prévue à l'article L.318-3 du Code de l'urbanisme, en vue d'un transfert sans indemnité dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée section AE n° 169 constitutive de l'avenue des Cèdres, voie ouverte à la circulation publique, ainsi que son classement dans le domaine public communal ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la désignation du commissaire enquêteur chargé de cette enquête publique et à accomplir toutes les formalités de publication, de notifications nécessaires ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence, le 1^{er} Maire-Adjoint, à signer tout acte afférent à ce classement dans le domaine public communal.**



P.C.C.
Aureilhan, le 10 avril 2018
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 5 avril 2018

Délibération n° 2018-27

Date de la convocation : 28/03/2018
Date de la publication : 10/04/2018

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne JOANDET, Maire-Adjointe, Yves CARRIE, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIE (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Syndicat Départemental d'Energie : programme d'éclairage public
TEPCV TLP 2016**

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal que la Commune a été retenue pour l'année 2018 sur le programme « TEPCV TLP 2016 » arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées pour les travaux de rénovation de différentes rues de la Commune (remplacement de 331 lanternes par des lanternes à led avec module de gestion).

Le montant de la dépense (études et travaux) est évalué à 276 000 € et le financement prévisionnel est le suivant :

Subvention de l'Etat au titre du Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte (TEPCV)	115 000,00 €
Récupération TVA	46 000,00 €
Participation SDE sur ses fonds propres	15 000,00 €
Participation Commune sur ses fonds propres	100 000,00 €
Total	276 000,00 €

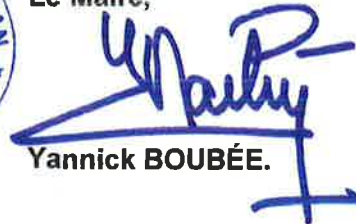
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,**

- De s'engager à garantir la somme 100 000 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les crédits prévus au budget.
- Précise que la contribution définitive de la Commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.



P.C.C.
Aureilhan, le 10 avril 2018
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 5 avril 2018

Délibération n° 2018-28

Date de la convocation : 28/03/2018

Date de la publication : 10/04/2018

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Christian ZYTYSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Nicole CASTELLA, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne JOANDET, Maire-Adjointe, Yves CARRIE, Pascale MAZOUAT, Chantal BADENCO, Sandra BOCK, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Jocelyne JOANDET (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Yves CARRIE (pouvoir à Philippe ZANCHETTA), Pascale MAZOUAT (pouvoir à Nicole CASTELLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Sandra BOCK (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Transfert des abonnements et des consommations d'électricité
d'éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie
des Hautes-Pyrénées**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées et approuvés par arrêté préfectoral du 5 mai 2017,

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, expose que le transfert de la compétence « éclairage public » aurait dû s'accompagner du transfert de l'ensemble des charges de ce service et notamment les consommations électriques.

Ainsi le SDE avait la possibilité de prendre en charge les factures d'électricité en éclairage public, pour l'ensemble des Communes du Département des Hautes-Pyrénées ayant transféré cette compétence, à l'exception des Communes de BAGNERES-DE-BIGORRE, LANNEMEZAN et TARBES.

Considérant les faits précédemment exposés et après une enquête auprès des collectivités concernées, cette proposition a obtenu l'avis favorable d'une grande majorité d'entre elles.

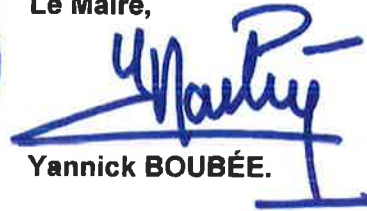
Considérant la validation de cette procédure de transfert des charges liée à la compétence éclairage public en Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées du 15 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à transférer les abonnements et consommations liés à l'éclairage public et notamment les consommations électriques ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à régler au SDE, sur la base des consommations réelles, la part effective de consommation d'électricité en éclairage public de sa collectivité et à inscrire cette somme préalablement au budget ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à signer tout document en rapport avec ce projet, étant entendu que le transfert des abonnements sera effectif au 1^{er} janvier 2019.**



P.C.C.
Aureilhan, le 10 avril 2018
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.